



intention missionnaire - "Pour que la réponse de tout le peuple de Dieu à la vocation commune à la sainteté et à la mission soit encouragée et nourrie par un discernement attentif des charismes et une application zélée à la formation spirituelle et culturelle"

Commentaire de l'Intention Missionnaire indiquée par le Saint-Père pour le mois d'août 2008

Rome (Agence Fides) – Le Concile Vatican II a travaillé pour aider toute l'Eglise à prendre conscience de sa vocation à la sainteté. Le cinquième chapitre de la Constitution "Lumen gentium" est consacré à la vocation universelle à la sainteté : "Chacun des fidèles, peu importe son état ou son rang, est appelé à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité" (LG, 40).

Cette vocation à la sainteté naît du projet de Dieu : "Parce que cette vocation est la volonté de Dieu, c'est votre sanctification" (1Th 4,3). Dans son amour miséricordieux, Dieu a voulu nous rendre participants de sa grâce, de sa vie et de sa sainteté. Par définition l'Eglise est Sainte, parce que le Christ l'a aimée et s'est donné à elle comme victime, pour la sanctifier (cf. Eph 5, 25-26). C'est à partir de la plénitude de la vie et de la sainteté de Jésus-Christ que l'Eglise reçoit sa sainteté.

Il n'y a pas de chrétiens de "seconde catégorie". Tous les membres de l'Eglise ont la vocation à la plénitude, à la communion de vie avec le Christ, et par Lui avec le Père et l'Esprit Saint.

De même, l'Eglise est essentiellement missionnaire. Poursuivant la mission du Fils, elle a été envoyée au monde pour annoncer l'amour de Dieu à tout homme. "Evangéliser est, en effet, la grâce et la vocation propre de l'Eglise, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser, c'est-à-dire pour prêcher et enseigner, être le canal du don de la grâce, réconcilier les pécheurs avec Dieu, perpétuer le sacrifice du Christ dans la sainte messe, qui est le mémorial de sa mort et de sa résurrection glorieuse". (Paul VI, Evangelii nuntiandi, 14).

Pour participer à cette mission commune de toute l'Eglise, Dieu accorde à chaque membre un don distinct pour le bien de tout le Corps ecclésial. C'est pourquoi un discernement attentif est nécessaire de manière à pouvoir connaître les charismes personnels ou communautaires pour le bien de chacun. La Constitution "Lumen gentium" affirme à ce sujet : "L'Esprit-Saint non seulement sanctifie le Peuple de Dieu, le conduit et le comble de grâces au moyen des sacrements et des ministères mais, "en distribuant à chacun ses dons comme il lui plaît" (I Cor. 12, 11), il dispense également, parmi les fidèles de tout ordre, des grâces spéciales qui les rendent aptes à assumer des activités et des services divers, utiles au renouvellement et à l'expansion de l'Eglise, suivant ces paroles: "A chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun" (I Cor. 12, 7)" (LG, 12).

Parlant des mouvements de l'Eglise lors de la veillée de Pentecôte 2006, le pape Benoît XVI a rappelé que les dons ou les charismes que l'Esprit suscite sont orientés vers l'unité de l'Eglise et non vers sa dispersion : " Jésus répond ainsi à Nicodème qui, dans sa recherche de la vérité, vient la nuit lui poser des questions : « L'Esprit souffle où il veut » (cf. Jn 3, 8). Mais la volonté de l'Esprit n'est pas arbitraire. C'est la volonté de la vérité et du bien. C'est pourquoi il ne souffle pas n'importe où, se tournant une fois d'un côté, une fois de l'autre ; son souffle ne nous disperse pas mais nous réunit, parce que la vérité unit et l'amour unit." (Benoît XVI, Homélie des Premières Vêpres de Pentecôte, 3 juin 2006).

Cette vocation à la sainteté et à la mission exige un effort de formation humaine. La grâce d'être évangéliste est en même temps une activité qui requiert préparation spirituelle et culturelle. Sans doute, l'union avec le Christ est la règle d'or de tous les évangélistes : "Sans moi vous ne pouvez rien faire" (Jn 15, 5). Mais, en même temps, une formation progressive doit exister par l'exercice de la mission. Tous les missionnaires, tant les laïcs que les consacrés ou les prêtres, doivent assimiler et approfondir la foi à travers l'étude et la réflexion pour être, de manière plus crédible, annonciateur de la vérité. La formation intellectuelle, unie au témoignage de vie indispensable, est nécessaire pour être des prédicateurs de la Parole. Aujourd'hui ce besoin se ressent de manière

particulière face aux défis culturels que nous vivons. L'Eglise doit être disposée au dialogue avec les autres religions et les autres cultures, en maintenant en même temps l'intégrité de la foi reçue. Nous ne pouvons pas être annonciateurs si nous trahissons le message évangélique par un faux irénisme. Seule, la vérité rend libres. Nous ne pouvons pas annoncer la liberté du Christ si nous ne sommes pas fidèles à son message, à la foi que l'Eglise a reçue et qu'elle garde pour l'annoncer dans son intégrité. (Agence Fides 29/7/2008 ; Lignes : 61 ; Mots : 839)